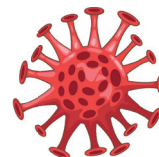


## Aux agents demandant des moyens de protection, le gouvernement répond par des menaces de sanction !

MONTREUIL > 3 AVRIL 2020



**E**n cette période de pandémie, de très nombreux agents des trois versants de la Fonction publique sont chaque jour à leur poste de travail pour remplir leurs missions au service de l'intérêt général. Pour une part importante, ces personnels sont contraints d'exercer leurs missions sans moyens de protection suffisants, voire sans aucune protection.

Cette situation scandaleuse est chaque jour dénoncée par les organisations syndicales, dont la CGT. Elle a encore fait l'objet d'une alerte directement adressée hier au secrétaire d'État Olivier Dussopt lors d'une conférence téléphonique avec les représentants syndicaux nationaux.

Aujourd'hui, le gouvernement demeure dans l'incapacité de fournir les équipements nécessaires à tous les personnels qui en ont besoin. Cette situation est d'autant plus inacceptable que ce même gouvernement permet au patronat d'utiliser des stocks de masques importants pour poursuivre la production dans des secteurs qui n'ont rien de vital (productions automobile et aéronautique par exemple).

Face à ce scandale sanitaire, des personnels utilisent ou tentent d'utiliser leur droit de retrait. **La CGT leur apporte une nouvelle fois leur soutien.**

Dans ce contexte, **le gouvernement choisit la stratégie de la fuite en avant et de la répression.** Par une note en date du 31 mars, la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique affirme que les agents « *ne peuvent légitimement exercer leur droit de retrait au seul motif d'une exposition au virus* ». Tout en rappelant que les employeurs sont tenus « *de mettre en place des mesures de protection adaptées sans lesquelles les agents pourraient faire valoir leur droit de retrait* », la DGAFP insiste lourdement sur les sanctions auxquelles s'exposent les personnels usant de leur droit de retrait.

Cette mise au point vise clairement à **dissuader les agents d'exercer leur droit de retrait lorsqu'elles et ils s'estiment fondés à le faire**, et ce, alors que la communication gouvernementale en matière de consignes sur le port des équipements de protection pose de multiples questions. La ministre des Transports vient ainsi d'affirmer que les personnels du secteur des déchets n'auraient pas besoin d'équipements de protection à la condition de respecter les gestes barrière !

Cette orientation masque mal le fait que le gouvernement cherche par tous les moyens à **occulter ses lourdes responsabilités** dans la pénurie actuelle d'équipements de protection.

Il ne suffit pas de se répandre dans les médias en discours louangeurs en direction des agentes et des agents de la Fonction publique, il faut tout mettre en œuvre pour que celles-ci et ceux-ci bénéficient des protections nécessaires. **Le double langage du pouvoir exécutif est tout à fait insupportable.**

Cette attitude délétère du gouvernement consistant à entraver l'exercice du droit de retrait confirme par ailleurs le bien-fondé des préavis de grève de couverture posés dans la période pour permettre aux collègues dépourvus d'équipements de protection de pouvoir défendre leur droit à la santé au travail.

**La CGT Fonction publique appelle les personnels à user des moyens à leur disposition pour protéger leur santé et sera à leurs côtés face à l'arbitraire du gouvernement et des directions.**

À rebours des mesures répressives qu'ils ne cessent de mettre en avant, notre organisation syndicale exige du gouvernement qu'il mette en œuvre toutes les dispositions indispensables à la préservation de la santé des personnels et de leurs proches.